

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 14 septembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le quatorze septembre, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian FERRU, Maire.

**NOMBRE DE MEMBRES**

**En exercice :** 14

**Présents :** 12

**Date de Convocation :** 06/09/2021

**Présents** : Messieurs BAUDOUIN Frédéric, BOURDEVERRE Éric, BRISSET Claude, FERRU Christian, FOUCHER Christian, GUERIN Frédéric, LONJOU David.

Mesdames CLÉMENT Séverine, DESSE Julie, PAILLÉ Isabelle, RASSE Sylvie, TROCHUT Marion.

**Absentes excusées** : Madame RATEAU Sandra et Monsieur MALICHIER Michel.

**Pouvoir** : Monsieur MALICHIER Michel donne pouvoir à Monsieur FERRU Christian.

**Absent** : Néant.

**Secrétaire de séance** : Monsieur BRISSET Claude.

**ORDRE DU JOUR :**

- - Approbation du compte-rendu du 1<sup>er</sup> juin 2021,
- - Proposition d'un règlement concernant le CET,
- - Délibération de demande de vente d'un chemin à la Primauderie,
- - Délibération de demande de vente du Chemin des Frouins,
- - Délibération de demande de vente d'un terrain communal lieu-dit Chez Denis,
- - Délibération opération d'ordre titre fin des réseaux,
- - Délibération Don ASV St Aubert,
- - Convention avec prestation Mobilier Urbain,
- - Numérotation immeuble Chez Chabineau
- - Avis du Maire
- - Questions diverses.

**Préambule** : M le maire remercie M Malichier pour le témoignage de confiance qui lui est accordé.

**1 Approbation du compte rendu du 01/06/2021**

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> juin 2021.

**2° Proposition d'un règlement concernant le Compte-Epargne Temps (CET)**

Le Compte Epargne-Temps représente la possibilité d'accumuler des droits aux congés rémunérés par le report de jours de congés, de jours de R.T.T. et/ou de repos compensateurs.

En pièce jointe le règlement interne du compte épargne-temps (CET) présenté au Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour que ce CET soit mis en place au sein de la Commune d'Asnières-la-Giraud à partir du 1er janvier 2022 et autorise Monsieur le Maire à signer et à gérer ce dossier.

Le compte épargne-temps sera au préalable présenté au Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de La Rochelle.

### **3° Vente d'un Chemin à La Primauderie**

Le vote à bulletin secret a été demandé.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'un Chemin à la Primauderie a trouvé un éventuel acquéreur suite à une demande écrite par un habitant du village de la Primauderie.

Monsieur le Maire explique la procédure suivante :

- Délibération du Conseil Municipal
- Enquête publique
- Choix de l'enquêteur
- Acte notarié

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas vendre ce chemin situé à la Primauderie, pour les raisons suivantes :

- Servitude pour les parcelles attenantes,
- Chemin de randonnée
- Chemin qui a une continuité

#### **Vote à bulletin secret :**

**Pour : 00                  Contre : 13                  Abstention : 00**

### **4° Vente du Chemin des Frouins**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une partie du Chemin des Frouins a trouvé acquéreur suite à une demande écrite du propriétaire du lieu-dit Les Frouins.

Monsieur le Maire explique la procédure suivante :

- Délibération du Conseil Municipal
- Enquête publique
- Choix de l'enquêteur
- Acte notarié avec servitude SNCF à conserver.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de vendre une partie du chemin aux propriétaires de l'immeuble des Frouins et aucun frais ne sera engagé par la Commune et laisse tout pouvoir à Monsieur le Maire concernant cette vente.

#### **Vote à bulletin secret :**

**Pour : 12                  Contre : 01                  Abstention : 00**

## **5° Vente d'un terrain communal lieu-dit Chez Denis**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une personne de la Commune est intéressée par l'achat d'un terrain communal situé dans le village Chez Denis, section C n° de la parcelle 77 pour une contenance de 174 m<sup>2</sup>.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de vendre ce terrain à la valeur actuelle définie par le notaire et autorise Monsieur le Maire à procéder à cette vente et à poursuivre la procédure comme il est demandé, aucun frais ne sera engagé par la Commune.

### **Vote à bulletin secret :**

**Pour : 13                  Contre : 00                  Abstention : 00**

## **6° Opération d'ordre de fin des travaux (écriture comptable interne entre la Trésorerie et la Commune)**

Mandat : 21534 (041)	89 967.33 €	Titre : 13258 (041)	89 967.33 €
----------------------	-------------	---------------------	-------------

Fin des travaux de l'enfouissement des réseaux (prévu au budget).

Approbation du Conseil Municipal.

## **7° Opération d'ordre DON SAINT-AUBERT**

Mandat : 2111	1.00 €		
Mandat : 2111 (041)	7 999.00 €		
Mandat : 2188	- 1.00 €		
		Titre : 1328 (041)	7 999.00 €

Approbation du Conseil Municipal.

## **8° Convention avec prestation Mobilier Urbain**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle convention vient d'être instituée entre la commune et la Société CDP Mobilier Urbain.

Maintenant, la Commune pourra afficher un flyer à chaque entrée de Bourg.

## **9° Numérotation immeuble Chez Chabinaud**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipale qu'il nous ait demandé de numéroter l'immeuble situé au Chemin du Château d'Eau – Chez Chabinaud, section C n°1341.

Monsieur le Maire propose que la nouvelle adresse postale de cet immeuble soit le 22 Bis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer le n°22 Bis Chemin du Château d'Eau – Chez Chabinaud et autorise Monsieur le Maire à transférer tous les documents concernant ce changement à toutes les administrations.

**AVIS du maire : Tous les sujets ci-dessous, ont été vus avec l'ensemble des élus lors d'une réunion de travail datant du 7 septembre.**

- Relecture du courrier concernant l'urbanisme avec des précisions utiles qui sera adressé prochainement aux habitants à la suite de l'aval du bureau instructeur.

M le maire remercie Mme DESSE pour son aide à la mise en forme du courrier.

Avis favorable

- Nouveau service, lecture du courrier information sur le ramassage des pneus et cartouches d'encre  
Ce service sera mis en place dès demain soit le 15 septembre.

M le maire remercie une conseillère qui a œuvré pour mettre ce service en place sur la commune.

Avis favorable

- Proposition des devis des travaux plafonds mairie (Travaux non prévus lors du budget). Ils commenceront en octobre 2021.

Avis favorable pour une entreprise asniéroise total du devis :9090,40 TTC.

A la suite de ces travaux, l'isolation sera effectuée par une entreprise « économie d'énergie ».

- Proposition des devis d'une nouvelle vaisselle (Couverts, assiettes, verres). Le maire espère avoir toute cette vaisselle pour le repas des aînés.

Une partie de la vaisselle sera commandée à la Bovida 730 €.

Une autre partie sera commandée chez Henri Julien 1664,64 €.

Le maire remercie Mmes RASSE et PAILLE qui ont travaillé sur ce sujet.

Avis favorable

- Proposition des devis concernant la restauration des WC (du bas) au foyer rural.

Une entreprise asniéroise a été retenue pour 6695.84€ ttc

Avis favorable

Les travaux commenceront fin novembre, début décembre.

Le maire explique qu'il y aura un autre devis (Plomberie) actuellement pas en sa possession.

- Proposition des devis concernant une Alarme Intrusion et Incendie pour la mairie. C'est une nécessité aujourd'hui. Encore un vol ce week-end dans la commune, ajoute le maire.

Deux devis ont été présentés, les travaux commenceront au plus vite.

Avis favorable pour la société homiris. 53€ mensuel sans achat de matériel.

- Proposition d'un devis pour assurer davantage la sécurité à l'arrière de l'école demandée au conseil d'école par les représentants des parents. (Travaux non prévus lors du budget)

Les élus demandent de revoir ce sujet prochainement puisque le devis n'est pas assez affiné avec le prestataire pour mise en place d'une éventuelle d'une piste cyclable.

M le maire va revoir le prestataire pour des précisions utiles. Les élus travailleront sur ce sujet lors de la prochaine réunion de travail.

- Après plusieurs mois voire plus d'une année de négociation, proposition du nouveau contrat concernant le mobilier urbain (Sucettes entrée du bourg), une nouvelle convention sera signée entre le prestataire et la commune. Nous allons pouvoir placer une affiche concernant la commune sur ces sucettes.

Avis favorable et vue en délibération ce jour.

- Le maire propose aux élus de ne pas donner suite au propriétaire de Véron par rapport au chemin de Véron qu'il avait endommagé. Ce Monsieur a remis le chemin en état, cependant la Police des Eaux traite le dossier suite à une intervention mécanique dans les fossés et dans la source.

Avis favorable.

## INFORMATIONS du Maire

Nous avons reçu :

- des remerciements de l'Hôpital des enfants concernant la subvention qui fut accordée par le conseil municipal.
- des remerciements de l'Association Alzheimer concernant la subvention qui fut accordée par le conseil municipal.
- des remerciements de la famille Benon/Genat pour le mot de sympathie adressé lors du décès de Mme BENON Josette.
- des remerciements de BERGONIER Hôpital concernant la subvention qui fut accordée par le conseil municipal.
  
- Concernant les travaux du Bourg : suite à un nouveau courriel adressé au Conseil départemental, la conseillère départementale, Mme Imbert a fait réponse lundi dernier (hier) que la consultation des entreprises aura lieu en commission permanente le vendredi 24 septembre prochain. Le maire ajoute que cela va dans le bon sens, mais lentement.
  
- Les peintures des façades, volets et fenêtres (Poste, École, Bibliothèque, Mairie) sont en cours ainsi que les grilles des écoles. Ce travail est effectué par un agent communal.
  
- Le 16 juillet dernier a eu lieu l'acte notarié concernant la donation, le don de 2 terrains de la part de SARL A2VS St Aubert. (Délibération à ce jour). Le maire donne diverses informations sur ce sujet. Le maire demande aux élus de réfléchir sur l'utilisation de ces terrains et de donner leur réponse individuelle par mail. Ce sont 4 terrains : 2 terrains + 2 passages pour se rendre sur ces 2 terrains d'une superficie totale de 2 312 m<sup>2</sup>. Le sujet sera revu en réunion de travail très prochainement pour définir l'utilisation de ces 2 terrains. Le Maire propose d'adresser au nom de la Municipalité un petit mot de remerciement et un présent à Mr et Mme SAINT-AUBERT.
  
- Comme prévu, lors des projets, le chauffage situé à l'entrée du foyer et toilettes sont en cours d'installation : De cette manière une chaleur agréable restera dans ces lieux, de même que dans la grande salle (Sinon il faut allumer la chaudière une demi-journée pour avoir du chauffage dans ces lieux. (Toilettes et entrée).
  
- L'horloge comtoise (don historique) de la mairie est réparée avec beaucoup de retard compte tenu que le prestataire a eu des ennuis de santé. C'est un petit patrimoine sauvé.
  
- Souvenez-vous pour le poste de M PATRIER Stéphane (aménagement avec du matériel plus léger). Une aide de la FIPHFP a bien été reçue, aide de 6 797,92€ TTC sur 8 629,10 € TTC reste à notre charge 1 831,18 €, c'est une excellente opération pour l'agent.
  
- Le maire fait savoir qu'il a réservé une place de garage couvert, comme en témoigne le contrat signé (signature du 1<sup>er</sup> adjoint représentant la collectivité) au prix de 30 euros par mois. Il reste 1 seule place dans ce local.
  
- Un courrier de la préfecture nous fait part que la société RFN recyclage sur le Camp de Fontenet a reçu l'autorisation environnementale. (Le 4 août dernier) Nous avons évoqué ce sujet lors d'une précédente réunion de conseil, déjà vue en délibération ultérieurement.
  
- Un courrier a été adressé aux habitants du Champs du Vallon puisque des interrogations, des problèmes de tontes...étaient encore d'actualités. Une copie a été adressée à la succession de Monsieur MADIER comme quoi la collectivité n'est pas propriétaire de ce lieu.

- Ce jour, le 14 septembre j'ai participé à une réunion sur la DECI avec le capitaine Fougeret, sans aucune information supplémentaire.
- Cette année, le marquage au sol dans la commune (signalisation horizontal) a été réalisé par un prestataire pour un montant de 1 111 euros TTC.
- Les tuiles ont été remises au four du village de la Rue, travaux effectués par un agent.
- La commune a commencé à acheter du matériel concernant le plan « sauvegarde communal », soit un groupe électrogène. Le maire informe qu'il sera difficile de terminer ce plan (obligatoire) avant la fin de l'année. Un courrier sera diffusé aux habitants dans le dernier trimestre pour avancer sur ce sujet. D'ailleurs, Madame BENHAMOU, agent communal, passe rendre visite chez les habitants pour obtenir des informations utiles pour réaliser ce plan entre autres.
- Nous avons eu une demande d'aide financière par un particulier qui a des soucis financiers suite à un décès.  
Le maire n'a pas pu répondre favorablement : La collectivité peut aider les associations (ce qui a déjà eu lieu) et non aux particuliers. La compétence sociale est gérée par le CIAS de St Jean d'Angely.
- Après la réparation de la tombe du curé PAPILLAUD, un agent a réparé, restauré la tombe d'un autre curé d'Asnières Père LANDRAULT, elle était en mauvais état, la croix était cassée et tombée. (Tombe à gauche dans l'allée centrale après le columbarium).
- Suite à un contrôle par la FFF (Fédération Française du Football) au stade et vestiaires, pour une mise en conformité, nous avons déplacé les buts de foot (de 1,50 m) avec 5cms de plus en hauteur. Le travail est effectué, actuellement un agent fait la peinture.  
Le bureau de contrôle est venu ce jour pour attester de la conformité des buts. (Obligatoire avant de pouvoir utiliser les buts)  
Pour info, la section foot vétérans repart cette saison 2021-2022.  
Le maire rappelle que le pass sanitaire est obligatoire pour tous les joueurs. Le président de la section fera appliquer cette législation, (Formulaire à remplir en mairie).
- Le maire fait part du changement ces jours- ci : de Mme la sous-préfète, de Mme la trésorière au trésor public et de Mme la commandante de gendarmerie.
- Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, de nouvelles législations sanitaires sont arrivées (Voir sur le site).
- Le maire tient à souligner que l'élagage des arbres est demandé aux propriétaires par **Charente Maritime très haut débit**, et non par la commune. Il est vrai qu'avant de placer les fils, l'élagage aurait pu être réalisé mais quoi que l'on dise, ce n'est pas de la compétence de la commune. Le maire a appris cette demande lors qu'il a diffusée sur le site.  
Certaines personnes avaient déjà reçu le courrier avant le service de la mairie, ajoute-t-il !  
Rappel : le déploiement du haut débit est du ressort du département et non de la commune.
- Enfin, le réglage des spots : église, terrain de boules, meule, va être réalisé demain, soit le 15 septembre vers 21h par Eiffage.  
M le maire demande à M. Baudouin d'être présent à ses côtés.
- Madame SEGUY (agent territorial) est en prolongation de mise en disponibilité d'office après congé de maladie ordinaire jusqu'au 19 août 2022.
- Avec retard, la boîte à pizzas a été installée ce matin 14 septembre sur l'extérieur du foyer rural avec une convention entre le propriétaire de boîte à pizzas et la commune. Le propriétaire doit régler les frais d'électricité tous les mois (150 €) et ce tarif pourra être revu en fonction de la consommation. Tous les travaux électriques ont été pris en charge par le propriétaire de la boîte à pizzas.

- Le maire fait savoir qu'à partir de début octobre, un Food-Truck sera installé vers la place du foyer comme commerçant ambulancier.

-Suite à 2 pannes consécutives sur le véhicule C3, acheté récemment, le maire se déplace (depuis 15 jours) avec ce véhicule pour les affaires de la commune (aller dans les villages, aller aux diverses administrations...) Le maire veut se rendre compte de la fiabilité du véhicule qui est encore sous garantie. Ce n'est pas un véhicule de fonction pour le maire, ce véhicule est aussi pris par l'agent « aide à la personne » etc... suivant les besoins des agents et élus pour les formations...

**-Dates à retenir :**

Le 18 septembre : Asnières Propre

Le 21 septembre : Plantation l'arbre de la PAIX

Le 28 septembre : Inauguration de la boîte à pizzas par le commerçant, invitation des élus, des agents communaux et des commerçants asniérois.

Le 03 octobre repas des retraités (si aucune directive l'empêchant)

Le 16 octobre Marche pour aider à combattre le cancer du sein.

**QUESTIONS DIVERSES**

**M BOURDEVERRE Éric :**

Rappelle toutes les festivités, (Dates ci-dessus) et demande aux élus de l'aide pour organiser l'ensemble des festivités.

**M BAUDOUIN Frédéric :**

Fait le point des travaux de la voirie : Champ de la Prée, Chez Suraud et au village de La Tranche qui sont en cours. Fait savoir que le débarras a eu lieu (5,6 kms) cette semaine.

Porte connaissance à l'assemblée d'un souci à la pompe de relevage à l'aire de repos, et qu'il est intervenu en urgence.

**Mme CLEMENT Séverine :**

-Fait connaître qu'un fil est trop bas au village de Chez Cornet. Le nécessaire sera fait auprès du prestataire pour réparation ajoute le maire.

-Demande si c'était possible d'arracher une souche qui est au bord d'une route à chez Cornet.

Le maire remarque que cette demande date, et que le temps passe... Il en prend note pour extraire cette souche mal positionnée au plus vite.

**Mme TROCHUT Marion :**

-Où en sommes-nous dans l'affaire d'une plainte d'un habitant de Chez Suraud ?

Le maire répond qu'il n'a rien reçu, silence depuis plusieurs mois.

**Mme PAILLE Isabelle :**

-Souhaite s'occuper de la décoration pour le repas des retraités, elle demande de l'aide auprès des élus et demande des précisions pour embellir les tables pour ce 3 octobre. (Repas retraités)

Levée de séance 23h45